**CYC Procédure de sélection**

**CM Ostende (1-4/05/2025), CM Italie (15-18/05/2025) et Cdm Ronse (28-31/08/2025)**

1. **Procédure de sélection pour les Coupes du Monde**

La procédure suivante s'applique aux coureurs qui souhaitent être sélectionnés pour les Coupes du Monde :

L'article 16.20.005 du règlement de l'UCI précise que 6 coureurs par classe et par épreuve (contre-la-montre et course en ligne) peuvent être sélectionnés.

Par conséquent, la participation au contre la montre de Zolder, **le samedi 12 avril 2025, est obligatoire** pour garantir une sélection équitable. La sélection sera basée sur les meilleurs temps réalisés au contre la montre. Seuls les coureurs ayant un statut BPC haut niveau (élite ou espoir) sont exemptés de cette obligation mais restent les bienvenus.

* Sélection au contre-la-montre : les 6 coureurs les plus rapides de chaque classe seront sélectionnés pour le contre-la-montre. Les cyclistes ayant un statut BPC (élite ou espoir), seront automatiquement sélectionnés. Les places restantes sont attribuées aux coureurs les plus rapides sans statut BPC.
* Sélection à la course sur route : les 6 coureurs les plus rapides de chaque classe seront sélectionnés pour la course sur route. Les cyclistes ayant un statut BPC (élite ou espoir), seront automatiquement sélectionnés. Les places restantes sont attribuées aux coureurs les plus rapides sans statut BPC.

Pour être sélectionné à une Coupe du Monde, une vitesse moyenne minimale devra être atteinte conformément à l’annexe 1.

La participation à l’une de ces compétitions est aux frais des coureurs (sauf pour les coureurs avec un statut Adeps SHN/ESI/ESA qui sont informés via leur contrat avec la LHF). La procédure pour l’inscription se déroule de la façon suivante :

Confirmer son intention de participation via [ce formulaire](https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=infVUjEXh0a1VGxdjFHTf1oLgASw9f1HheLGpl0H5flUNzFIVDZHNkNSWDlGR1cxNDhMWEdBNFgxUS4u) au plus tard pour le **28 février** avec :

* Confirmation de la participation
* Confirmation du placement sur la liste de réserve
* La LHF vous enverra ensuite une facture correspondant aux frais suivants :
* Frais d’inscription par compétition en fonction des frais réels (CM Ostende, CM Italie) : 100€
* Le montant doit être payé sur le compte de la LHF au plus tard le **vendredi 15 mars**.

**L’inscription finale** se fait via Belgian Cycling sur base de :

* La réception de l’acompte
* Les résultats du contre-la-montre à Zolder
* Un dossier de classification internationale en ordre et validé

*En raison de la date limite d'inscription au CM d’Ostende pour le contre-la-montre, vous devrez vous-même estimer si vous atteindrez les critères de sélection.*

**Remboursement**

* Aucune demande de remboursement des frais d’inscriptions ne sera acceptée vu la date limite des inscriptions à la sélection du contre la montre.
* Aucune demande de remboursement des d’inscription ne sera acceptée si vous êtes sur la liste de réserves.

**Liste de réserve**

* Selon l’article 16.20.006 du règlement UCI, un maximum de 6 coureurs de réserve peuvent être désignés. Un coureur de réserve pourra participer en cas de forfait d’un coureur sélectionné dans sa classe.
* La sélection des coureurs de réserve se fera en priorité sur base des résultats du contre-la-montre. Les coureurs les mieux classés ont la priorité. Les priorités seront définies comme suit :

1. Différence la plus élevée par rapport à la vitesse minimale de sélection

2. Maximum un coureur par classe sur la liste de réserve

* Veuillez notez que :
* Les frais d’inscription de 100 € ne sont pas remboursables. Cela signifie que si vous signalez vouloir rester sur la liste de réserve, vous êtes inscrit et vous payez ces frais.
* Classification internationale : si vous n’avez pas de classification internationale, vous pouvez uniquement vous faire classifier durant le créneau horaire initialement prévu pour un cycliste qui aurait annulé sa classification. Il est impossible d’être repêché sans classification internationale.
* Les classifications se déroulent du lundi au mercredi de la semaine du championnat en fonction de la sélection tardive. Votre engagement sur la liste de réserve implique que vous soyez disponible à tout moment durant ces 3 jours. Il s’agit d’une question de fair-play pour les coureurs se trouvant après vous sur la liste de réserve.
* Lors de la participation à une Coupe du Monde, il est attendu que vous preniez part à la fois au contre-la-montre et à la course sur route, sauf si une exception motivée est demandée (par exemple, une obligation professionnelle) et approuvée par votre fédération.
* L'ordre des réserves sur la liste de réserve sera annoncé au plus tard le mardi 15 avril 2025.

1. **Procédure de selection au Championnat de Monde**

Critère de sélection

* Critères généraux
  + Le nombre maximum de places disponibles pour le Championnat du Monde est déterminé par l'UCI (lien : [16-PAR-20250101-E.pdf](https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/2hSKKwLFWuz8ApFjJHZVWf/858db4680bd1f07a995aa1f46ff86132/16-PAR-20250101-E.pdf))
  + Répondre aux conditions internationales telles que décrites par l'UCI.
  + Être membre de G-sport Vlaanderen, de la LHF ou d'une fédération partenaire.
  + Répondre aux critères de sélection du BPC.
  + Les qualifications se déroulent durant :

**World Cup Ostende (BEL) – 1/05 au 04/05/2025 inclus**

**World Cup Maniago (IT) – 15/05 au 18/05 inclus**

* Critères spécifiques

Un coureur/coureuse est éligible pour être sélectionné(e) à la course sur route et/ou au contre-la-montre s'il/elle remplit les critères suivants :

* + Contre-la-montre et course sur route : Obtenir une place parmi les 75 % des participants ayant terminé l'une des Coupes du Monde mentionnées ci-dessus.
  + Teamrelay : Obtenir une place parmi les 75 % des participants ayant terminé l'une des Coupes du Monde mentionnées ci-dessus.

* Les coureurs/handbikers ayant le statut de sport de haut niveau BPC n'ont pas besoin de soumettre leur candidature, celle-ci est liée à leur statut de sportif de haut niveau.
* Les coureurs/handbikers sans statut de sport de haut niveau BPC doivent soumettre leur candidature par écrit, par e-mail, à [anneleen.monsieur@gsportvlaanderen.be](mailto:anneleen.monsieur@gsportvlaanderen.be) (G-sport Vlaanderen) et à [sabrina.rys@handisport.be](mailto:sabrina.rys@handisport.be) (LHF), au plus tard le 15 avril 2025.
* En cas de surnombre dans une classe pour une discipline donnée (contre-la-montre et/ou course sur route), la sélection finale est confirmée par la Commission de Sélection du Sport du BPC sur proposition des entraîneurs de la ligue.

Possibilités de sélection supplémentaires

Outre les critères de sélection, la SMC peut délibérer. Seuls les coureurs/handbikers ayant un statut de sport de haut niveau BPC (élite ou espoir) ou ceux ayant soumis leur candidature seront pris en considération. Le nombre de délibérations est à la discrétion de la SMC. Il est également possible qu’aucun coureur/handbiker ne soit délibéré.

Les critères suivants seront pris en compte pour la délibération :

* Condition physique et médicale de l’athlète
* Chance(s) de podium
* Parcours
* Evolution des performances sur 2 ans
* Stratégie d’équipe
* Résultats des tests d'effort selon un protocole interne standardisé
* Qualités morales et le fair-play de l'athlète

Aucun des facteurs ci-dessus n'est déterminant dans le choix de la sélection.

Tous les facteurs sont pris en compte de manière intégrale dans le choix de la délibération d'un coureur/handbiker.

Date de sélection

La sélection aura lieu **le 1er juin 2025.**

**Classification Internationale**

* Il est obligatoire d’être en possession d’une classification internationale valable pour participer aux Coupes, Championnats d’Europe et Championnats du Monde.
* La master list avec les classes et les statuts (reviews et confirmed) de tous les coureurs avec une classification internationale se trouve [ici](https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/T0dHXLbyWuXyPRSZljf6f/572baa65daac8fe5037282d553b16252/Rpt_ClassificationMasterList_260924.pdf).
* Les coureurs non classifiés, ou les nouveaux coureurs (qui doivent obligatoirement avoir une classification nationale), doivent soumettre une demande de classification, composée de :
* Carte d’identité
* [Consent form](https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/kOKDLe7KAV3xTgQqJgl4h/628f6b2ce42850d9e1ac0ef68d33040a/2019.07-athlete-evaulation-consent-form.pdf)
* [MDF PI](https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/4McENuVMXLmbVaO8OsXfl5/f2b8a8b8f920a4bf3df20efbf8993050/medical-diagnostic-form-pi_VNE.pdf) pour les cyclistes avec un handicap physique :
* Faire compléter le formulaire par votre propre médecin ou spécialiste
* Fournir les documents médicaux annexes requis (voir les instructions en p2 du MDF)
* Le MDF et tous les documents annexes doivent être rédigés en anglais
* Toutes les informations doivent être lisibles (par ex. Lettres majuscules)
* Soyez complets car les classificateurs ne tiendront compte que des éléments qui sont dans le dossier
* Le MDF ne doit pas dater plus de 12 mois au moment de la classification
* [MDF VI](https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/6XwyekV0c3899ApPfMfVnC/d3f5004185e200ea5480578412fe8595/medical-diagnostic-form-vi_VNE.pdf) pour les cyclistes avec une déficience visuelle : pour faire compléter ce document et réaliser les tests complémentaires, prenez rendez-vous avec un ophtalmologue de la LHF via [classification@handisport.be](mailto:classification@handisport.be)
* [Adaptation application form](https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/8wJD29Rn5Yc8rKn9MgwlL/c1ea7d86a4fdc3abb1f14b122228f9c0/2020-uci-adaptation-application-form-aug-2020-_1_.pdf) (seulement en cas de modifications de matériel qui ne sont normalement pas autorisées par le règlement de l'UCI)
* Timing:
* Votre dossier de demande doit être soumis au plus tard 8 semaines avant la (première) compétition/classification à classification@handisport.be, c'est-à-dire que la date limite pour la Coupe du Monde d'Oostende est le **01/03** et pour la Coupe du Monde de Maniago, elle est le **14/03.** Il est donc possible que votre dossier doive être soumis avant même que vous ne soyez certain(e) de votre sélection et participation.
* La préparation d'un dossier demande du temps, pensez à vous y prendre à l'avance.
* La classification se déroule avant la compétition. Voici le [calendrier provisoire](https://assets.ctfassets.net/761l7gh5x5an/2NICtATj8SvPX5TVtcQVx0/bba3c853c3c87db0b46d13561a7c63bf/2025_Para-cycling_Classification_Dates_V6.pdf). Nous vous demandons d’être disponibles à ces dates.
* La date et l'heure précises de votre classification ne sera communiqué par l'UCI que deux semaines avant, il n'est pas possible de demander de modifications.
* Seuls les coureurs sélectionnés ont l’opportunité d'être classifiés à l’internationale, il faut attendre de savoir si l'UCI attribue un créneau de classification aux coureurs sélectionnés.
* La classification internationale prévaut et remplace automatiquement la classification nationale, même si elles diffèrent l'une de l'autre. Cela signifie que vous participerez également aux compétitions nationales en fonction de votre classification internationale.

**Hotel**

Pour les Coupes du Monde : consultez le [site de l'UCI](https://www.uci.org/discipline/para-cycling/24eju96onGN1Fo94jnlhZK?tab=calendar&discipline=PAR) et cliquez sur le lien vers le site de l'organisation. Vous pouvez y réserver un hôtel directement si vous le souhaitez. Pour les coureurs ayant un statut élite ou espoir sous le drapeau national, le BPC organise l'hébergement.

La réservation d’un hôtel n’est pas obligatoire, mais nous devons communiquer votre adresse de séjour à l’UCI, à des fins de contrôle antidopage, pour la période complète. (Hôtel, adresse du domicile ou les deux)

Pour les Championnats du Monde, tout le monde doit obligatoirement séjourner dans l’hôtel désigné par le BPC.

**Contact**

Pour plus d’information concernant la procédure de sélection, prenez contact avec Sabrina Rys à l’adresse : [sabrina.rys@handisport.be](mailto:sabrina.rys@handisport.be)

**Récapitulatif des dates limites importantes**

* 28 février : transmettre votre intention de participation au CM Ostende, CM Italie
* 1er mars : transmettre votre de dossier de classification internationale lors du CM Ostende
* 14 mars : transmettre votre dossier de classification internationale lors du CM Italie
* 15 maart : payer les frais d’inscriptions à la LHF
* 20 mars: date limite d’annulation de participation et désistement de la liste de réserve
* **12 avril : selection contre-la-montre à Zolder – participation obligatoire (si vous n’avez pas de statut elite ou espoir)**
* **15 avril : annonce des sélections au(x) Coupe(s) du Monde + liste de réserve**
* **15 avril : transmettre son intention de participation au Championnat du Monde à Ronse deelname WK Ronse**
* 27-29 avril : dates de classification au CM Ostende
* 11-13 mai : classification au CM Italie

Annexe 1: Temps à réaliser pour être sélectionné et distance Zolder 12 april 2025

 Trouver ces infos en français…

Afbeelding met schermopname, lijn

Automatisch gegenereerde beschrijving

Afbeelding met schermopname, tekst

Automatisch gegenereerde beschrijving

**Slots disponibles aux Coupes du Monde (hors sportifs sous statut élite ou espoir)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **# slots, excl. Sportifs sous statuts BPC** | | |
| Classe | Hommes | Dames |
| H1 | 6 | 6 |
| H2 | 6 | 6 |
| H3 | 5 | **6** |
| H4 | 5 | 6 |
| H5 | 6 | 6 |
| C1 | 4 | 6 |
| C2 | 5 | 6 |
| C3 | **6** | 6 |
| C4 | 4 | 5 |
| C5 | **4** | 6 |
| T1 | 6 | 6 |
| T2 | 5 | 6 |
| B | 5 | 6 |